

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 13 novembre 2006, à 20h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Mesdames les conseillères
et messieurs les conseillers

Nicole Gagnon
Pierrette Larouche
Julien Dufour
Luc Gilbert
Martial Hovington
Patrice Imbeault

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

06-11-1726 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nicole Gagnon
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en y ajoutant les points suivants à VARIA . Le VARIA demeure ouvert :

16.1 Accotement rang St-Joseph

16.2 Maison des Jeunes

16.3 Salle Jeannot Larouche

**06-11-1727 Acceptation du procès-verbal de la séance régulière
du 10 octobre 2006**

Il est proposé par le conseiller Patrice Imbeault
appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2006 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

06-11-1728 Acceptation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 octobre 2006

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par la conseillère Nicole Gagnon et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 octobre 2006 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers

06-11-1729 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 octobre 2006

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par le conseiller Patrice Imbeault et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance spécial du 18 octobre 2006 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

06-11-1730 Acceptation de la liste des comptes et certificat de disponibilité de crédit

Il est proposé par le conseillère Nicole Gagnon appuyé par le conseiller Luc Gilbert et résolu unanimement

QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des comptes payés pour la période d'octobre soient acceptées pour un montant de 70 002,05 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2006

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 70 002.05 \$ pour le paiement des dépenses suivantes sauf les dépenses marquées d'un astérisque qui devront être revues à une date ultérieure:

LISTE DES COMPTES À PAYER 2006-11		13-11-2006
ATE-SOU-MA INC.	Fourn. Entretien	91.25 \$
Bodycote	Analyses d'eau	143.58 \$
CSST	Écart cotisation 2005	45.04 \$
Dépanneur des berges	Essence machineries	282.97 \$
Dicom	Messagerie	56.31 \$
Équipement GMM	Contrat photocopieur	354.18 \$
Francis Bouchard	Frais déplacements Berger./Québec A/R	181.30 \$
Hydro-Québec	Électricité édifice municipal et lumières de rues	1 283.79 \$
Jean-Claude Petit	résolution # 06-05-1634 site web	170.00 \$
Location Yvan Lessard	Fourniture entretien	22.77 \$
Louise Gauthier	Frais déplacements formation PG à Québec	175.00 \$
Louise Gauthier (FISA)	Cotisations syndicales	756.00 \$
LP Tanguay	Chlore	537.84 \$
Maltais Ouellet	Fourn. entretien véhicule	96.15 \$

MRC Haute-Côte-Nord	mutations	9.00 \$	
Papeterie du fleuve	Fourn. bureau	443.92 \$	
PG mensys	Nouveau régime fiscalité municipale agriculture	1 276.24 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Fournitures aqueduc	233.78 \$	
Plomberie Serge Morin	Réparation fournaise édifice municipale	222.20 \$	
Produits BCM	Fourniture aqueduc	369.33 \$	
Mines seleine	Sel déneigement	5 541.56 \$	
Steeve Jones	Services professionnels	261.52 \$	
Terrassement pavage SL	Pluies diluv 2005 - réparation ch. de la savane	13 172.99 \$	
Tremblay Bois Mignault Lemay	Services juridiques	659.22 \$	
TOTAL:		26 385.94 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2006-11			
Ministère sécurité publique	2e ver. Final	24 793.00 \$	7864
Ministère du revenu Québec	Ajustement DAS 2005	70.72 \$	7875
Lucien Lessard	Dossier entente Bergeronnes-Escoumins-Essip	10 000.00 \$	7876
Commission des loisirs Bergeronn	Fonds petite caisse quilles	200.00 \$	7877
Bell mobilité	Communications	36.66 \$	7878
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	721.89 \$	7879
Receveur général du Canada	DAS oct 2006	1 277.57 \$	7882
Revenu Québec	DAS oct 2006	2 436.02 \$	7883
Hydro-Québec	Électricité	1 030.85 \$	7884
Bell Canada	Communications	475.66 \$	7885
Comm. loisirs Bergeronn	Contribution municipalité	2 000.00 \$	7886
Luc Caron	Réclamation	175.36 \$	7887
Pharos consultant	Frais déplacement dossier recherche universit.	314.83 \$	7888
Carolle Perron	Frais déplacements 2 et 6 nov 06 + fourn. entr.	83.55 \$	7889
SOUS-TOTAL:		43 616.11 \$	
TOTAL:		70 002.05 \$	

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

La population mentionne qu'on a de la difficulté à ouvrir les procès-verbaux sur le site Internet de la Municipalité.

Réparations mineures à faire sur la rue du Versant. Monsieur le maire s'engage à prendre la responsabilité d'en aviser M. Serge Lessard, l'homme d'entretien de la municipalité afin de voir aux travaux à effectuer.

CORRESPONDANCE

Le maire procède au dépôt de la correspondance, en retransmet le résumé et les membres du conseil en acceptent le dépôt.

Concernant la correspondance de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et le dossier des premiers répondants, la première étape à franchir est de rencontrer les responsables afin de bien cerner les implications contractuelles et les engagements financiers.

Suite à la réception de la lettre du service d'incendie de Forestville, le conseil rencontrera le directeur du service, M. Poirier, le 23 novembre 2006.

DONS ET SUBVENTIONS

06-11-1731 35 ième tournoi de Hockey mineur des Escoumins

Il est proposé par madame Nicole Gagnon,
appuyé par monsieur Julien Dufour
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes participe financièrement à la production du programme souvenir de cette année pour un montant de 100.00\$.

M. Patrice Imbeault s'oppose à faire cette commandite.

06-11-1732 Graduation du secondaire V, Polyvalente des Berges

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente des Berges est sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos jeunes fréquente celle-ci;

CONSIDÉRANT ce que représente l'apport économique de la présence de ces jeunes dans notre milieu;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes octroie une aide financière de 150, \$ à l'organisation de la graduation des étudiants du secondaire V de la Polyvalente des Berges pour l'année 2007 pour la confection d'un album souvenir 2006-2007.

06-11-1733 Festival de la Baleine Bleue

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Baleine Bleue a son siège social dans la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le Festival a mis sur pied un comité de financement pour la tenue de celui-ci;

CONSIDÉRANT ce que l'apport économique de ce Festival représente dans notre municipalité depuis trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QUE la population participe grandement à cet événement;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes octroie une aide financière de 200, \$ au comité de financement du Festival de la Baleine Bleue pour l'organisation de la saison 2007.

INFORMATION

Le maire procède au dépôt de la lettre de la Ministre Normandeau confirmant une somme de mille (1 000,00 \$) dollars dans le projet du Parc à roulette.

INVITATION

- Gala Méritas Loisir et Sport, samedi, le 11 novembre 2006 - aucune présence n'est prévue de la part des membres.
- 35 ième anniversaire de la Coopérative forestière de la Nord-Cotière, le 17 novembre 2006 aux Bergeronnes - présences de Messieurs Francis Bouchard, Julien Dufour, Luc Gilbert, Martial Hovington et Patrice Imbeault
- Comité ZIP - aucune présence n'est prévue de la part des membres.
- Rencontre de l'ATR Manicoaugan - aucune présence de la part des membres n'est prévue, seul M. Victor Bouchard, directeur de la corporation touristique des Bergeronnes assistera à cette rencontre.

OFFRE DE SERVICES

- Dépôt et acceptation de la démission de madame Germaine Dufour au poste de concierge de la municipalité.
- Réception de l'offre de service de Madame Johanne Martel.
- Il y aura parution d'une offre publique pour combler le poste.

RÉSOLUTIONS

06-11-1734 Procédure administrative entre la Municipalité des Bergeronnes et le Centre d'interprétation de la préhistoire en Haute-Côte-Nord.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit respecter son budget établi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucun devoir d'être le répondant financier du Centre d'Interprétation de la Haute-Côte-Nord;

Il est résolu par le conseiller Martial Hovington appuyé par le conseiller Luc Gilbert et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de déboursier la facture présentée pour l'installation de mousticaire le 11 septembre 2006 au montant de 447,18 \$;

QUE les dépenses soumises dans le futur pour fins d'acceptation de la municipalité pour le Centre d'interprétation de la préhistoire de la Haute-Côte-Nord devra suivre la procédure suivante :

- Avant le début de tous les travaux au Centre d'interprétation de la préhistoire de la Haute-Côte-Nord, une demande de contribution financière devra être soumise à la Municipalité avec un estimé des coûts des travaux,
- Que le Centre d'interprétation de la préhistoire de la Haute-Côte-Nord pourra exécuter les travaux après acceptation écrite de la dépense par la Municipalité.

QUE la Municipalité s'engage à payer sur présentation de facture originale la somme de ces coûts.

06-11-1735 Moratoire sur la fermeture de bureaux de poste et livraison en milieu rural

ATTENDU QUE Postes Canada est une société d'État tenue par la loi de fournir l'essentiel des services postaux habituels tout en visant l'autonomie financière;

ATTENDU QUE les sociétés d'État, Postes Canada, mènent à la fois des activités publiques et des activités commerciales, mais sont différentes des entreprises commerciales en ce sens qu'on leur demande souvent de servir l'intérêt public, et non pas simplement de maximiser les profits;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral demande à Postes Canada de faire comme si elle était une entreprise commerciale qui réalise des profits et verse des dividendes équivalents à ceux exigés dans le milieu des affaires;

ATTENDU QUE Postes Canada a répondu qu'elle était une entreprise commerciale ayant un mandat commercial et qu'elle devait mettre l'accent sur ses principaux clients;

ATTENDU QUE les millions de dollars que les gens paient en tarifs postaux servent à réaliser des profits commerciaux (199 millions \$ en 2005) et à verser de généreux dividendes (59 millions \$ en 2005) au gouvernement, plutôt qu'à améliorer le service postal public;

ATTENDU QUE l'objectif de profits et de dividendes commerciaux est tout à fait contraire au mandat de Postes Canada, qui consiste à assurer un service postal public, à satisfaire des objectifs d'intérêt public et, à titre de société d'État, à servir les intérêts du public;

Il est résolu par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Martial Hovington
et résolu unanimement

QUE la municipalité des Bergeronnes écrive à Lawrence Cannon, ministre responsable de Postes Canada, pour lui demander que le gouvernement fédéral:

1. modifie le cadre stratégique et financier qu'il utilise pour fixer les objectifs s'appliquant à Postes Canada, de sorte que ce cadre n'exige plus la réalisation de profits et de dividendes d'ordre commercial.
2. exige de Postes Canada qu'elle se comporte comme un organisme public et non comme une entreprise commerciale, en réinvestissant une plus grande

partie de ses profits dans les services postaux publics, comme le maintien et l'expansion de la livraison à domicile dans les régions rurales et urbaines.

**06-11-1736 Déneigement du stationnement de l'aréna
hiver 2006-2007**

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la firme Construction S.R.V. Inc. des Bergeronnes au montant de mille-trois-cents dollars (1 300,00\$) plus taxes étant la soumission la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée n'a subi aucune inflation par rapport à l'hiver 2005-2006. Le coût est identique à celui de l'an passé.

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Martial Hovington
et résolu unanimement

QUE la Municipalité des Bergeronnes donne le contrat de déneigement du stationnement de l'aréna à la firme Construction S.R.V. Inc. des Bergeronnes.

**06-11-1737 Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier
municipal**

ATTENDU l'aide de 20 000, \$ accordée par le Ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU certaines directives du Ministère quant à l'échéance de réalisation des travaux pour le 31 mars 2007 et des modalités de paiement échelonné sur 3 ans;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par la conseillère Nicole Gagnon
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal des Bergeronnes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de la subvention de 19 941,25, \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder aux réclamations prévues selon l'échéancier suivant :

8 000, \$ pour 2006-2007
8 000, \$ pour 2007-2008
4 000, \$ pour 2008-2009

06-11-1738 Projet Mont-Orford

CONSIDÉRANT QUE suite à un long processus régional sur l'avenir du mont Orford, un groupe de citoyens a décidé de bâtir un projet unique sous forme de coopérative pour sortir le parc et la région d'une impasse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inspire d'un consensus maintes fois renouvelé contre la privatisation d'une partie du parc national du MontOrford ;

CONSIDÉRANT QUE le comité Coop Orford est à élaborer un projet aux besoins des usagers et des travailleurs, orienté vers l'accessibilité du plus grand nombre et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la mission du comité consiste à développer un projet récréotouristique coopératif quatre saisons, structurant et respectueux de l'environnement pour la gestion et le développement d'une offre d'activités, incluant le ski alpin et le golf en favorisant une démarche régionale concertée autour d'un projet rassembleur et novateur;

CONSIDÉRANT QUE les membres de Coop Orford sont à élaborer une proposition de projet appuyé par un plan d'affaires complet qui sera présenté à la population au cours du mois d'octobre prochain;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Julien Dufour
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la résolution de la session ordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford concernant le projet de coopérative de solidarité du mont Orford.

06-11-1739 Lumière de rues

CONSIDÉRANT QUE dans le budget 2005-2006, il y avait des sommes réservées pour l'installation de deux (2) lumières de rues, soit un budget de trois mille (3 000.00\$) dollars;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont analysées par ordre chronologique des demandes écrites reçues à la Municipalité des Bergeronnes;

Il est proposé par le conseiller Patrice Imbeault
appuyé par le conseiller Martial Hovington
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes vérifie les coûts des travaux à être réalisés sur les propriétés de MM. Yvan Bouchard et Etienne Bouchard ainsi que des travaux à être réalisés sur le poteau électrique près de la résidence de Mme Henriette Morneau afin de respecter les prévisions budgétaires,

QUE les travaux prioritaires identifiés sont ceux de la résidence de Mme Morneau,

QUE la municipalité voit à la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais.

06-11-1740 Renouvellement adhésion Conseil régional de la Culture et des Communications de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de la Culture et des Communications de la Côte-Nord a comme principale fonction le développement et la promotion des arts, des lettres, de la culture et des communications sur le territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional consolide et bonifie les actions culturelles des différents secteurs de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional représente une fenêtre ouverte sur le monde culturel québécois nord-côtier et qu'il fait office de représentativité de nos artisans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Conseil régional depuis au moins 2003;

Il est proposé par la conseillère Nicole Gagnon
appuyé par le conseiller Martiel Hovington
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes renouvelle son adhésion au Conseil régional de la Culture et des communications de la Côte-Nord pour l'année 2007.

06-11-1741 Entente avec la Municipalité des Escoumins pour l'entretien hivernal de la rue Otis

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une proposition sur trois (3) ans de la Municipalité des Escoumins pour l'entretien hivernal de la rue Otis;

ATTENDU QUE la Municipalité doit offrir le service de déneigement pour la présente saison;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà contracté une entente pour le déneigement des rues de la Municipalité;

ATTENDU QUE le contracteur retenu est en mesure d'offrir le déneigement de cette rue;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par la conseillère Nicole Gagnon
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes retienne les services de Transports Larouche, contracteur actuel pour la municipalité,

QUE le contenu de cette résolution soit ajouté au contrat avec Transports Larouche,

QUE les coûts d'entretien soient fixés à 2 675,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2006-2007, à 2 809,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2007-2008 et à 2 949,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2008-2009.

06-11-1742 Installation d'équipement temporaire durant la période estivale

ATTENDU QU'il existe sur le territoire de la Municipalité, des infrastructures prévues pour l'accommodation de tout équipement, que ce soit un motorisé, tente ou autre;

ATTENDU QUE durant la période estivale, plusieurs équipements temporaires se sont implantés dans la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par le conseiller Martial Hovington et résolu à l'unanimité

QU'a l'avenir, aucune installation temporaire ne sera tolérée sur les sites publics de la Municipalité des Bergeronnes.

06-11-1743 Modification à la convention collective des employés municipaux de la municipalité, article 11.06

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de la Commission des Normes du Travail, il est illégal mais tolérable et acceptable, dans le cas des employés saisonniers, que l'employeur verse le pourcentage de vacances à l'employé à chaque période de paie à la condition que les parties s'entendent;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été déposée à l'employeur par le syndicat des employés municipaux de la municipalité à cet effet et que l'employeur est d'accord avec le contenu;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par le conseiller Marial Hovington et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal entérine l'entente intervenue entre le syndicat des employés municipaux et la municipalité telle que déposée avec sa mise en application rétroactive au 1^{er} octobre 2006.

06-11-1744 Message des Vœux des Fêtes 2006

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la station radiophonique CHEM-FM (94,9 et 99,7);

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, les services du journal avait été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers privilégient un médium qui offre dans son service une répétition du message;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par le conseillère Nicole Gagnon et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes réserve les service de la station de radio CHEM-FM (94,9 et 99,7) et réserve le offrant 12 vœux de 10 secondes pour une sommes de 60.00 \$ plus taxes,

QUE le message de la Municipalité soit enregistré par M. le Maire Francis Bouchard et qu'il soit inscrit sur le site INTERNET de la Municipalité.

06-11-1745 Désignation des signataires pour les effets bancaires et documents de la Municipalité, bibliothèque et Commission des Loisirs

CONSIDÉRANT la démission de madame Carole Perron au poste de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT l'engagement de la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière soit; madame Myriam Lessard en date du 26 octobre 2006;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche appuyé par le conseiller Martial Hovington et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Myriam Lessard, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de l'un ou de l'autre, le conseiller Luc Gilbert, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les effets bancaires et autres documents municipaux nécessaires à la bonne marche de la municipalité,

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Myriam Lessard, la responsable de la bibliothèque municipale, Reine Lessard et en cas d'absence de l'une ou de l'autre, le maire, Francis Bouchard, soient autorisés à signer les effets bancaires de la bibliothèque municipale,

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Myriam Lessard, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de l'un ou de l'autre, le conseiller Luc Gilbert, soient autorisés à signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la commission des loisirs des Bergeronnes,

QUE les changements de signataires soient effectifs en date de 13 novembre 2006.

Contrat d'engagement de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Point reporté à la prochaine session.

Demande de marge de crédit

Point reporté à la prochaine session.

REMERCIEMENTS

— Accusé réception d'une lettre de Solidarité rural du Québec pour l'appui concernant le renouvellement de la Politique de la ruralité.

PERIODE DE QUESTIONS

Dossiers :

- Centre Archéo-Topo : l'assemblée déplore l'installation de pancartes affreuses.
- Pharos Consultants : La population désire savoir les frais à défrayer par la municipalité. C'est une subvention de DEC de l'ordre de 68% des dépenses admissibles.
- Engagement directeur général : La population désire avoir un aperçu des coûts pour l'engagement du directeur général.
- Bibliothèque municipale : prendre information auprès de M. Pierre Harnois, responsable du dossier à la Commission scolaire.
- Aréna : Envisager de faire un Lac-à-l'Epaule avec la population des Bergeronnes. L'estimé pour la réfection de la toiture sera déposé sous peu auprès de la population.

VARIA

06-11-1746 Accotement Rang St-Joseph :

CONSIDÉRANT QU'une évaluation sommaire des coûts d'entretien des accotements du chemin rang St-Joseph a été faite;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert,
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil nomme le conseiller Martial Hovington, responsable du dossier, et procède aux travaux selon l'évaluation suivante :

- Minimum de 20 heures pour les deux (2) accotements
- Possibilité de réserver les services du balai du Ministère 50.00 \$/heure, budget total 1 000,00 \$

06-11-1747 Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes n'a pas la possibilité d'organiser un événement avec la Chorale Les Gens de Mon Pays vue qu'elle est dépendante de subventions récurrentes du Ministère, laquelle subvention diminue annuellement ;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Martial Hovington
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité participe financièrement en leur offrant une commandite de 200,00 \$.

06-11-1748 Déneigement - achat et transport de sel

ATTENDU QU'il est d'usage qu'à chaque année, la Municipalité des Bergeronnes achète le sel et procède à un appel d'offre pour le transport vu que le seul fournisseur de sel se trouve à l'extérieur de la région;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
appuyé par le conseiller Luc Gilbert
et résolu à la majorité

QUE la Municipalité accepte la soumission de Transport Larouche pour le transport du sel.

Déneigement chemin Hervé Simard

La municipalité n'a aucune obligation d'entretenir ce chemin en hiver.

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

L'assemblée désire connaître les frais encourus par les représentants de la MRC pour assister à ce colloque.

06-11-1749 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
appuyé par la conseillère Nicole Gagnon
et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit et est levée à 10 h 45

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Directrice générale/secrétaire-trésorière